

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0761**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison représentant le lot de copropriété n° 2 dépendant d'un immeuble en copropriété sur les parcelles situées 8 avenue Carnot

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0761**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison représentant le lot de copropriété n° 2 dépendant d'un immeuble en copropriété sur les parcelles situées 8 avenue Carnot**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un site propre destiné aux lignes de bus, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir une maison au sein d'une copropriété ainsi qu'une parcelle de terrain contiguë, le tout situé 8 avenue Carnot à Neuville sur Saône, et appartenant à madame Isabelle Girerd.

II - Biens concernés

Il s'agit d'une maison en copropriété, d'une surface d'environ 95,33 m², correspondant au lot de copropriété n° 2, avec les 411/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot située sur la parcelle cadastrée AC 274 ainsi que la parcelle à usage de terrain d'agrément contiguë cadastrée AC 276 d'une superficie de 527 m².

III - Projet

Lesdits biens sont situés sur l'emprise de la future opération d'aménagement en site propre de l'avenue Carnot pour compenser l'allongement des distances sur les 2 lignes de bus concernées par le futur déplacement de leur terminus.

Ils se situent également sur l'emprise de l'emplacement réservé n° 26 pour élargissement de voirie.

Aux termes du compromis qui a été établi, la Métropole acquerrait lesdits biens, cédés libres de toute occupation, pour un montant de 250 000 €. Elle sera propriétaire desdits biens à la signature de l'acte et en aura la jouissance à leur libération par madame Girerd, qui devra intervenir au plus tard 6 mois après la réitération de l'acte ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 5 avril 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 250 000 €, d'une maison représentant le lot de copropriété n° 2 dépendant d'un immeuble en copropriété sur la parcelle cadastrée AC 274 et de la parcelle de terrain nu contiguë cadastrée AC 276 à usage de terrain d'agrément, le tout situé 8 avenue Carnot à Neuville sur Saône et appartenant à madame Isabelle Girerd, dans le cadre de l'aménagement d'un site propre destiné aux lignes de bus.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 5 octobre 2020 pour un montant de 2 460 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P06O7094.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - comptes 2111 et 2138 - fonction 515 pour un montant de 250 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.